

## COMPTE RENDU du CTA du 14 mai 2020.

**Présents pour la FSU :** Snes, Snics, Snuipp , Snasub. Le Snep excusé, a participé à la déclaration initiale.

La FSU lit la déclaration en préambule:

La déclaration est interrompue deux fois par M. Auverlot, Recteur de Créteil :

- une première fois pour dénoncer un tweet du Snes Fsu Créteil qui le mettait en cause. En l'occurrence il s'agit d'un tweet disant que le ministre M. Blanquer et le recteur M. Auverlot, en obligeant au présentiel dans les établissements en zone rouge, porteraient la responsabilité de voir l'épidémie reprendre dans l'académie. M. Auverlot dit que les tweets de la FSU reflètent un « dérapage » depuis quelques temps. Il demande si nous maintenons cette phrase qui l'accuse à tort « *c'est une attaque personnelle inadmissible* » Nous maintenons que le Recteur d'académie est responsable de la réouverture des établissements du second degré en zone rouge car c'est lui qui décide de l'ouverture ou de la fermeture des établissements , ouverture qui est un risque pour la sécurité sanitaire des personnels puisque le protocole sanitaire est loin d'être appliqué partout à Créteil.

- La déclaration est interrompue une seconde fois par le Recteur de Créteil au sujet de la situation du 77. Il accuse le Snes de mentir dans un tweet et un article où il est fait mention de la fermeture des collèges accueillant les enfants des professionnels prioritaires et de l'ouverture des autres collèges. Nous lui proposons de prendre connaissance du mail de la DASEN 77 envoyé aux chefs d'établissements du 77, confirmant ce que nous avons écrit dans nos communications ( Nb : Après le CTA, nous avons envoyé le mail cité et obtenu l'annulation de la reprise des établissements du 77 : <https://creteil.snes.edu/18-mai-Retropedalage-de-la-DASEN-77-mais-pas-du-CD77.html> ).

Reponse à notre constat de non application de protocole sanitaire dans les établissements:

- M. Auverlot précise que les collègues font un travail remarquable (nb - *nous n'en n'avons jamais douté* - ) , qu'il s'est rendu dans plusieurs établissements et que tout se passait bien.
- Un mail sera envoyé dans tous les établissements pour organiser la suite. Le rectorat , suite aux courriels du SNES de lundi dernier, a communiqué avec les directions.
- Une note a été faite et envoyée.

La CGT: L'élue regrette d'apprendre ce jour qu'une note a été envoyée. Les organisations syndicales aimeraient aussi être au courant de ce qui est décidé. Comme la FSU , dont elle partage toutes les constatations , la CGT a aussi envoyé beaucoup de mails. Elle rejoint la position de la FSU, il y a de très très gros problèmes sur le terrain. Quel est l'intérêt de faire revenir les AED en ce moment? Il faudrait une explication. Nous avons besoin d'une communication officielle sur les services partagés.

- Réponse Il y a beaucoup de distanciel. Le présentiel est réservé aux cas d'urgence. Par exemple, les demandes de bourse s'accompagnent d'une remise de dossier. Mais ceci peut se faire en les déposant hors de l'établissement sur une table par exemple.

Discussion sur l'application du protocole, le volontariat , la reprise des agents territoriaux, l'ASA.

- Reponse: Les enseignant-es comme tous les salarié-e-s ont le choix de ne pas mettre leur enfant à l'école. Mme Thirard dit que la circulaire de Créteil ne dit pas le contraire. C'est l'annexe 3 et 4.
- M. Auverlot dit qu'en 15 jours , il y a eu CHSCT, CTA. Les services ont besoin de temps pour travailler .
- Les masques ont été livrés le jeudi 7 mai. Les directeurs des écoles ont eu la consigne d'aller les chercher le lundi suivant et c'est à ce moment là qu'ils ont vu que c'étaient des masques jetables. Il y en avait peu car l'administration savait qu'il n'y aurait que peu de reprise effective dès le 11 mai. C'est la seconde livraison qui va arriver dans les écoles et établissements à partir d'aujourd'hui. Le stock est de 15 jours. Dans un 3ème temps seront livrées les lingettes désinfectantes et les thermomètres "nous sommes tributaires de la logistique". Après nous aurons des masques lavables normalement. Pas de commentaire sur le fait qu'à Ivry les masques envoyés étaient de taille enfant

La FSU fait remarquer que donc l'ouverture des établissements est bien précipité, il aurait fallu gérer la logistique d'abord!

SNICS: Le protocole sanitaire national n'est pas suivi de façon stricte et homogène dans le primaire : manque de masque, gel hydro-alcoolique, essui main.. Nous réitérons notre demande de matériel spécifique pour les personnels de santé: les masques FFP2 ne sont pas prévus en quantité suffisante pour réaliser des soins infirmiers très rapprochés qui ne peuvent respecter la distanciation physique. La profession d'infirmière étant une profession réglementée, elle est régie par le code de santé publique et l'infirmière ne peut s'y soustraire. elle doit assurer la qualité des soins et la sécurité des élèves pris en charge. D'où la nécessité absolue d'être doté de matériel adapté et adéquat.

- réponse : les masques FFP2 sont distribués selon les préconisations de plan sanitaire

Nous interrogeons l'administration sur les procédures pour accéder au SEMA (service académique en faveur des personnels) et à la téléconsultation.

- réponse : envoyer un mail au service de médecine préventive départemental. Les mails arrivés sur la boîte [ce.sema@ac-creteil.fr](mailto:ce.sema@ac-creteil.fr) seront transmis aux départements.

Nous signalons le droit à la déconnexion au regard des nombreux mails reçus (pendant les vacances de printemps) et d'une réunion qui s'est tenue un jour férié le 8 MAI organisée par le service médical avec les infirmières concernant les commissions médicales pour la bonification d'affectation et la reprise. La date butoir pour instruire les dossiers médicaux étant fixée par la DSDEN au 15 MAI

- réponse : je ne suis pas au courant.

Nous marquons notre interrogation à propos d'un guide pour la réouverture des écoles destiné aux personnels de santé qui leur demande de remplir des fiches de "visite dans les écoles". Nous considérons que les missions des infirmiers ne doivent pas se transformer en "brigades de surveillance" de l'application du protocole sur les territoires.

- réponse du recteur : ces fiches sont très bien faites je m'en suis d'ailleurs servi lors d'une visite dans une école.

Le SNICS demande que lorsque les collègues de lycées ou collèges acceptent de renforcer les équipes de primaires, suite à une demande de l'institution sur la base du volontariat, un ordre de mission doit être édité.

- réponse : favorable

#### Autres points discutés et réponses:

- la titularisation des stagiaires: au mois de juin ou si problème d'inspection mais le calendrier n'est pas arrêté. Nb : *problème si l'Id F reste en zone rouge et si il y a non réouverture des collèges et lycées / dans le primaire : ce ne sont pas des classes mais des groupes avec des élèves que les EFS n'ont peut-être jamais vu. De plus, il y a des enseignant-es qui ne retourneront pas dans les écoles - personnes à risque et garde d'enfants de moins de 16 ans : que se passera-t-il ?*
- Contractuel-les: Le calendrier n'est pas encore arrêté ainsi que l'arbitrage final. Ceux qui ont passé les concours internes sont en général affectés depuis des années donc pas de souci de reconduction de contrats même si interrompus. Ce sera effectif jusqu'en juillet.  
Si avis négatif des chefs d'établissement pour le renouvellement : ils auront une deuxième chance sauf s'ils ont fait "une grosse bêtise" ou "mis en danger les élèves".
- rdv de carrière: la campagne est prolongée jusqu'au 15 janvier 2021

M. Auverlot dit *"Il y a des choses qui m'ont fait de la peine : quand j'entends parler de garderie dans le 1er degré, de rentrée impossible. J'ai vu sur le terrain des choses merveilleuses etc... Je rends hommage aux élu-e-s sauf quelques uns qui prennent des décisions insensées par exemple de fermer les écoles pour 5 mois. Je demande aux organisations syndicales d'être fiers de vos collègues. Je trouve que certains mots dévalorisent le travail fait. Certains m'en ont parlé....."*

Interrogé sur les collègues qui ne veulent pas reprendre car inquiets, M. Auverlot dit que si un personnel est anxieux, il va voir son médecin qui lui fournit une lettre le déclarant personnel fragile.

Le second degré est fermé. Le recteur dit qu'il ne s'exprimera pas sur une future ouverture car il ne sait rien. Mais tout ce qui peut se faire actuellement en distanciel, doit se faire en distanciel. Il n'y a présentiel

que si c'est dans l'intérêt du service. Alors ce sera possible. Pour les agents on tente de distribuer des clefs OTP pour faciliter le télétravail.

Mme Laugier DRH dit que le rectorat a envoyé un document sur la vulnérabilité.

M. Auverlot: pas de risques de rupture de masques. La prochaine livraison est aujourd'hui le 14 et demain. Pour le reste, le rectorat ne fermera pas cet été. Les congés seront pris par roulement car sinon la rentrée ne pourra pas se faire.

- jury d'examens: on ne sait pas encore car la note officielle doit arriver la semaine prochaine.
- pas d'inquiétudes à avoir sur la polyvalence des PE pour M.Auverlot (rapport avec appel au bénévolat des profs d'EPS pour 2C2S)

Snasub: les 3/4 des protocoles ne sont pas appliqués. Le ménage n'est pas fait car il n'y a pas d'agent. 60 % des établissements n'ont pas de masques ! les collègues doivent en acheter sur fonds personnels.

- Reponse Recteur: Il ne faut pas faire de généralisation, voir tout ça au cas par cas. Quand il n'y a eu personne dans un établissement un nettoyage suffit. ...Si vous connaissez un établissement où le public peut entrer alors vous me faites remonter le nom de l'établissement car ce n'est pas normal. Le public ne doit pas entrer dans les bureaux.

Snasub rappelle qu'au CTM , le message était clair: quand il n'y a pas de protocole, on ferme . Alors quand nous entendons que le rectorat va relancer un mail, c'est très bien mais ce n'est pas suffisant. Il y a une problématique plus grande.

SNUipp: Ce n'est pas parce que les équipes se mobilisent pour rendre plus agréable pour les élèves ce qui ne l'est pas pour les enseignants, que l'on n'a pas le droit de dire que ce qui se met en place est une garderie! Educative, solidaire... peu importe mais ce n'est pas l'école.

L'école républicaine est laïque, gratuite et OBLIGATOIRE donc sans obligation scolaire ce n'est pas l'école! Vous nous parlez M.le Recteur d'une chorégraphie sur les gestes barrières inventées par des enseignants, très bien pourquoi pas? Mais je ne vois pas à quelle compétence des programmes cela peut faire référence? Donc disons-le : ce n'est pas l'école! Les difficultés sont énormes, et il y en a partout, je ne reviens pas sur tout ce qui a déjà été dit mais on voit au nombre de communes qui ont rouvert leurs écoles que ce n'est pas si simple!

- Réponses : Le recteur dit Mme Fouret « *vos informations sont fausses 80 % des classes sont ouvertes* » ; (Nb: *ce pourcentage est complètement faux : on pourra peut-être dire que 80% des écoles seront ouvertes au 25 mai mais certainement pas 80% des classes! Dans les écoles ce ne sont en règle général pas plus de 4 classes de moins de 10 élèves qui ouvrent lundi 18 ou 25*)

Le SNUipp dénonce les incohérences du Ministre! Par contre M. Blanquer reste cohérent sur la politique éducative qu'il tente de mettre en place : cf. circulaire de reprise avec fiches pseudo-pédagogiques, fondamentaux et tests de positionnement, individualisation de l'enseignement et depuis hier le retour du statut de directeur, pourtant rejeté avec force par la profession (et finalement retiré du projet de Loi) lors de la Loi Blanquer. De qui se moque-t-on? Le Ministre veut mobiliser les enseignants?

#### Dernières questions et réponses:

- Demande de communication plus importante sur la fermeture et l'ouverture des établissements : OK sauf présentiel inévitable, le télétravail est privilégié ( Nb : le recteur avait déjà dit ça la dernière fois et ..... voilà) . Même les assistantes sociales peuvent télétravailler . L'AST sera contacté pour une communication précise.
- ASA sans retour : ce n'est pas normal. Les ASA ont toujours une réponse en retour.
- ordre de mission : dans le 1er degré , quand le collègue est dans un autre établissement c'est OK, dans le second degré : non. Car établissement où on travaille.
- CLM ou CLD : Mme Laugier dit avoir téléphoné et contacté les collègues concernés. Les comités médicaux ont repris.

Prochain CHS la semaine prochaine et CT dans 15 jours .